

RÈGLEMENT OFFICIEL DE LA MANIFESTATION 2026 – OXY RACE

Événement : **Oxy Race**

Date : **25 juillet 2026**

Lieu : **Saint-Saturnin-de-Lenne (12130 – Aveyron)**

Organisateur : **Association OXY**

Responsable de l'organisation :

Matthias Vernhes

Téléphone : **06 31 59 77 72**



Article 1 – Organisation

L'événement **Oxy Race** est organisé par l'association **OXY**, le **25 juillet 2026**, à **Saint-Saturnin-de-Lenne (Aveyron)**.

Article 2 – Description de l'épreuve

Oxy Race est une épreuve sportive nature d'environ **36 km**, organisée en **quatre boucles alternant course à pied et vélo**.

Les participants peuvent participer :

- en **solo**
- en **relais par équipes de 2, 3 ou 4 participants**

Les boucles reviennent au cœur du village afin de permettre au public de suivre la progression des participants.

Le départ de la course est fixé à 13h00.

Article 3 – Randonnée gourmande

Une **randonnée gourmande d'environ 7 km** est également organisée.

Le départ est prévu à **10h30**.

Cet horaire pourra être ajusté par l'organisation en fonction des contraintes logistiques.

Article 4 – Nombre de participants

Le nombre maximum de participants est fixé à **499 participants**.

Article 5 – Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux personnes âgées de **16 ans minimum** le jour de la course.

Les participants devront fournir :

- une **licence de triathlon en cours de validité**,
ou
- un **certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique de la course à pied et du vélo en compétition**,
ou
- une **attestation PPS (Parcours Prévention Santé) ET d'une attestation santé fournie par la FFV**.

Les participants mineurs devront fournir **une autorisation parentale**.

Article 6 – Parcours et balisage

Le parcours est **entièrement balisé**.

Les participants doivent :

- suivre le balisage
- respecter les consignes des **signaleurs et bénévoles**
- respecter le **code de la route** sur les portions ouvertes à la circulation.

Article 7 – Matériel obligatoire

Pour les portions vélo :

- **casque obligatoire**
- vélo en **bon état de fonctionnement**
- pneus correctement gonflés

L'organisation se réserve le droit de **refuser le départ à un participant si son matériel présente un danger pour sa sécurité.**

Chaque participant doit également disposer :

- d'un **téléphone portable**
- de **chaussures adaptées type trail.**

Article 8 – Ravitaillements

Un ravitaillement sera installé **au cœur du village.**

Grâce au passage en boucles, les participants bénéficieront de **quatre ravitaillements** durant l'épreuve.

Article 9 – Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par **une société de chronométrage spécialisée.**

Chaque participant sera équipé d'une **puce électronique fixée sur le dossard.**

Article 10 – Classements et récompenses

Chaque participant recevra un **cadeau lors du retrait du dossard**, sous réserve des stocks disponibles.

Un classement officiel sera établi à l'issue de l'épreuve.

Classement solo

- **Scratch hommes : les 3 premiers**
- **Scratch femmes : les 3 premières**

Classement relais

Les équipes relais (2, 3 ou 4 participants) seront classées dans un classement commun.

Podiums :

- **Scratch relais**
- **Relais féminin**
- **Relais mixte**

Article 11 – Vélos à assistance électrique (VAE)

Les participants utilisant un **vélo à assistance électrique** sont autorisés à participer.

Ils apparaîtront dans le classement général mais **ne pourront pas prétendre aux podiums ni aux récompenses.**

L'organisation se réserve le droit **de créer un classement spécifique ou statistique VAE** si le nombre de participants le justifie.

Article 12 – Barrière horaire

La durée maximale de l'épreuve est fixée à **5 heures.**

La **fin officielle de la course est fixée à 18h00.**

Article 13 – Sécurité

Un **dispositif de secours** sera mis en place pendant toute la durée de l'événement.

Les participants doivent respecter les consignes de sécurité.

Les dépassements entre vélos et coureurs devront être effectués **avec prudence et respect des autres participants.**

Article 14 – Abandon

Tout participant contraint à l'abandon devra prévenir **l'organisation ou un signaleur.**

Article 15 – Respect de l'environnement

Les participants s'engagent à respecter les espaces naturels traversés.

Tout abandon de déchets en dehors des zones prévues pourra entraîner **une disqualification.**

Article 16 – Assurance

L'organisation est couverte par une **assurance responsabilité civile organisateur**.
Chaque participant participe sous sa **propre responsabilité**.

Article 17 – Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisation à utiliser leur image sur les supports de communication liés à l'événement.

Article 18 – Données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation de l'événement conformément à la réglementation **RGPD**.

Article 19 – Relais et zone de transition

Les relais devront être effectués **uniquement dans la zone prévue par l'organisation**.
Tout relais effectué en dehors de cette zone pourra entraîner **une pénalité ou une disqualification**.

Article 20 – Pénalités et disqualification

L'organisation se réserve le droit de disqualifier tout participant :

- ne respectant pas le parcours
 - ne respectant pas les consignes de sécurité
 - adoptant un comportement dangereux ou antisportif
 - jetant des déchets sur le parcours.
-

Article 21 – Responsabilité du matériel

Chaque participant est responsable de son matériel personnel (vélo, accessoires, équipement).
L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de **perte, vol ou dégradation**.

Article 22 – Annulation ou modification

En cas de **force majeure**, de conditions météorologiques défavorables ou de décision administrative, l'organisation se réserve le droit de **modifier, reporter ou annuler l'événement**.
Dans ce cas **aucun remboursement ne pourra être exigé**.

Article 23 – Acceptation du règlement

Toute inscription à **Oxy Race** implique **l'acceptation pleine et entière du présent règlement**.